

Questions orales

M. Mazankowski: Ce résultat témoigne de la politique économique du gouvernement. Par exemple, à Terre-neuve, depuis l'élection du gouvernement actuel, le chômage a diminué de 6,3 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: En Ontario, il a diminué de 3,6 p. 100, au Nouveau Brunswick, de 3,3 p. 100 et, en Colombie Britannique, de 3,7 p. 100. Les députés d'en face n'aiment pas les bonnes nouvelles.

L'EXISTENCE DU DOCUMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le vice-premier ministre refuse de me dire si nous avons paraphé ou signé ce document. Les Canadiens veulent maintenant savoir . . .

Des voix: Quel document?

M. Nystrom: Le document du 3 octobre. Ce sont soit les Américains, soit le gouvernement, qui trompent les Canadiens.

Le vice-premier ministre peut-il nier l'existence du document du 3 octobre qui aurait été paraphé par le Canada, si l'on en croit les Américains? Va-t-il le faire dans cette enceinte?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je déplore que le Nouveau parti démocratique n'apprécie ni la vérité ni les réponses. L'affirmation du député est tout à fait fautive. J'ai répondu à la question clairement . . .

M. Broadbent: Pas du tout.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique prétend que je n'ai pas répondu à la question. Or, j'ai répondu dans cette enceinte à toutes les questions et le ministre de la Consommation et des Corporations a complété mes réponses.

M. Broadbent: Existe-t-il?

M. Mazankowski: Du simple fait que le chef du Nouveau parti démocratique n'apprécie pas cette réponse, il choisit la solution honteuse . . .

M. Nystrom: Répondez à la question.

M. Broadbent: Oui ou non?

M. Mazankowski: . . . qui consiste à dire qu'elle est malhonnête.

[Français]

ON DEMANDE SI LE PROJET DE LOI C-22 FAISAIT PARTIE DU DOCUMENT SIGNÉ LE 3 OCTOBRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, depuis huit ans que je siége en cette Chambre, je n'ai jamais vu un ministre changer sa version des faits dans l'espace de 20 minutes. C'est la première fois que je vois un ministre se mêler

dans ses propres menteries. Je veux demander au ministre de la Consommation . . .

[Traduction]

M. le Président: Le député va poser sa question. Les observations sur ce qu'il a vu ou pas au fil d'un certain nombre d'années sont intéressantes, je le suppose, mais la présidence siége ici depuis de nombreuses années et elle a été témoin de bien des choses. J'invite donc le député à poser sa question.

[Français]

M. Lapierre: Monsieur le Président, si vous aimez mieux, je peux dire qu'il s'est mêlé dans les deux vérités qu'il a exposées, l'une au début de la période des questions orales et l'autre après. Ce que je veux demander au ministre de la Consommation et des Corporations, c'est: Est-ce que oui ou non la reconnaissance du projet de loi C-22 était partie du document qui a été signé le 3 octobre? Est-ce que oui ou non ce qu'il défendait au début de la période des questions orales était inclus dans ce document-là, dans un document initialisé? Est-ce que oui ou non ce sont les Américains qui mènent l'agenda législatif de ce Parlement?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ignore qui décide des travaux législatifs de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Cassidy: Tout comme nous.

● (1200)

M. Andre: Du moins pour cette législature-ci, monsieur le Président. Le chef de l'opposition nous a promis que la volonté de la Chambre primera; pourtant, ses collègues de caucus à l'autre endroit menacent de rejeter la mesure.

Je ne sais plus quoi ajouter pour que l'on me comprenne enfin. On a déposé l'accord paraphé par le Canada et les États-Unis. On n'y parle pas du projet de loi C-22, car il ne faisait pas partie des pourparlers sur le libre-échange.

Dans ses premières questions, le leader parlementaire du député a soutenu que, le 3 octobre, apparemment lors d'une discussion à propos du projet de loi C-22, un porte-parole du gouvernement aurait soutenu que le gouvernement est décidé à faire adopter le projet de loi C-22.

M. Lapierre: Le document a été paraphé.

M. Andre: A été paraphé. Est-ce à dire que quelqu'un a en réalité paraphé un feuillet où l'on disait que le gouvernement est bien résolu à faire adopter le projet de loi C-22? Mais, c'est affreux! Voilà que l'on a mis par écrit ce que nous proclamons sur tous les toits depuis 16 mois déjà. Quel scandale!